

Un voyage d'étude aux îles Salomon et Fidji et au Vanuatu a permis de mieux comprendre l'état d'esprit des forestiers locaux

par Ruth C.H. Turia

Candidate au doctorat

Australian National University
Research School of Pacific and Asian Studies
Human Geography Department
Canberra, ACT, 0200
Australie
ruth.turia@anu.edu.au

GRÂCE à un financement de l'OIBT, je me suis rendue aux îles Salomon, au Vanuatu et à Fidji pour observer personnellement les formes de gestion forestière pratiquées dans ces pays. Dans le présent article je fais la synthèse des résultats de ce voyage d'étude en insistant sur certains des domaines de préoccupation que ces pays ont en commun et en les comparant à ceux de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG), mon pays d'origine.

Objectif

L'objectif de ce voyage d'étude était d'observer comment chacun des pays gère ses forêts. Pour ce faire, j'ai commencé par des entretiens avec les forestiers que j'ai pu rencontrer et avec quelques propriétaires fonciers de zones sélectionnées dans chaque pays pour les besoins du projet, en appliquant des méthodes d'interrogation structurée et non structurée. Ensuite, j'ai visité différents sites pour y observer les types de gestion forestière pratiqués. Mon objectif principal dans cette démarche était d'évaluer ce que les forestiers entendaient par 'forêt' et 'gestion forestière'—et leurs rôles dans cette dernière.

Quelques observations

Tous les pays ont adopté des codes pratiques en matière d'exploitation forestière et les appliquent, certains plus efficacement que d'autres. Aux îles Fidji en particulier, l'application du principe de gestion durable des forêts a déjà fait bien du chemin.

Quant au cadre législatif en matière de foresterie, les dispositions relatives à l'appropriation des ressources forestières varient légèrement d'un pays à l'autre. Aux îles Salomon et Fidji, la tâche de procurer des ressources forestières à des fins de développement a été déléguée à des organismes gouvernementaux autres que le département des forêts, c'est-à-dire aux administrations provinciales aux îles Salomon et au Native Land Trust Council à Fidji. L'agence forestière du gouvernement n'intervient qu'en dernier ressort au moment



Une bonne croissance: Photo de l'auteur dans une placette expérimentale (sur la provenance d'espèces d'arbres) nouvellement établie à Markham en PNG.

d'approuver les prélèvements de bois. En PNG et au Vanuatu, l'agence forestière du gouvernement a la responsabilité d'obtenir l'accès aux ressources forestières et ensuite d'approuver les prélèvements. La situation en PNG diffère légèrement de celle du Vanuatu du fait que, pour les opérations de grande envergure,

Bourses attribuées

Vingt-neuf bourses représentant au total 151 490 dollars des Etats-Unis ont été attribuées lors de la trente-sixième session du Conseil international des bois tropicaux en juillet 2004. Les candidats retenus étaient:

Einard Rafaël Joffre Rojas (Bolivie), pour la préparation d'une thèse de maîtrise sur l'évaluation des écosystèmes des forêts tropicales; **Ubirajara Contro Malavasi** (Brésil), pour mener à bien son internat de formation aux méthodes permettant d'évaluer l'utilisation de nutriments et d'eau par des espèces d'arbres; **Jean Avit Kongape** (Cameroun), pour élaborer un guide sur les procédures liées à la gestion des forêts de production au Cameroun; **Diangha Pitié Nambu** (Cameroun), pour assister à une conférence internationale sur les arbres à usages multiples des tropiques; **Yongdong Zhou** (Chine), pour effectuer un voyage d'étude sur les techniques de transformation et d'utilisation du bois d'*eucalyptus* et d'*acacia* de plantation en Australie; **Verónica Duque González** (Colombie), pour suivre un stage sur la gestion diversifiée des forêts tropicales naturelles; **Yohanna Cabrera Orozco** (Colombie), pour effectuer un voyage d'étude en vue d'apprendre comment améliorer la longévité de certaines espèces colombiennes de plantation avec des produits de préservation peu toxiques; **Théophile Bouki** (Congo), pour entreprendre une recherche doctorale sur la gestion locale des ressources forestières et son impact sur la conservation des forêts; **Martin Mba Obame** (Gabon), pour mener une recherche doctorale sur les conflits et le développement dans le sud-est du Gabon; **Abraham Addo-Ansah Allotey** (Ghana), pour suivre un cours de formation en foresterie sociale au service du développement rural durable; **Andrew Akwasi Oteng-Amoako** (Ghana), pour publier un manuel sur la préservation du bois en zone rurale sous les tropiques; **Dzighbodi Adzo Doe** (Ghana), pour suivre un programme de maîtrise de sciences de l'environnement; **Yolanda Renita Hawker** (Guyana), pour faire des études de maîtrise en technologie des produits forestiers; **Bempah Nsiah** (Ghana), pour terminer

un mémoire de maîtrise sur le recours aux mycorhizes pour améliorer certaines essences ligneuses indigènes à utiliser pour restaurer des espaces surexploités; **Ariel Estuardo Nieves Antillón** (Guatemala), pour suivre un cours sur la gestion diversifiée des forêts tropicales naturelles; **Ahmed Parul Rishi** (Inde), pour suivre le cours de direction en matière d'environnement offert par l'institut Smithsonian; **Shanmughavel Piramanayagam** (Inde), pour établir un inventaire numérique des ressources de bois tropicales en Inde; **Paimin Sukartana** (Indonésie), pour assister à une conférence internationale sur les produits forestiers compatibles avec l'environnement; **Tati Rostiwati** (Indonésie), pour effectuer des recherches doctorales sur les mécanismes d'adaptation à l'ombre d'espèces d'arbres d'importance locale à Sulawesi; **Bhoj Raj Khanal** (Népal), pour effectuer des recherches de maîtrise sur la capacité institutionnelle de groupes de foresterie communautaire en matière de commercialisation des produits forestiers; **Nirjala Raut** et **Yogendra Yadav**, tous les deux du Népal, pour suivre des programmes de maîtrise en foresterie; **Shadrach Olufemi Akindole** (Nigéria), pour établir un document sur le cubage des espèces courantes de bois des forêts ombrophiles tropicales du Nigéria; **Manuel Antonio Soudre** (Pérou), pour suivre un programme de maîtrise sur la gestion des forêts tropicales; **Patricia Ojeda Rondón** (Pérou), pour suivre un cours sur la gestion diversifiée des forêts tropicales naturelles; **Dennis Morgia Gilbero** (Philippines), pour suivre un cours de formation aux techniques de surveillance et d'évaluation de la biodiversité; **Mirko Meoli** (Suisse), pour un internat de formation sur l'inventaire et la restauration des forêts dégradées au Congo; **José Rafaël Lozada** (Venezuela), pour préparer une thèse doctorale sur les successions végétales dans les forêts exploitées de la réserve forestière d'Imataca; et **Omar Ernesto Carrero Gámez** (Venezuela), pour suivre un cours sur les principes des sciences économiques appliqués à l'analyse des investissements et à la conception des politiques sur les forêts naturelles.

Rapports de bourse disponibles

Les rapports de bourses OIBT ci-dessous peuvent être obtenus en s'adressant à leurs auteurs:

Community forestry and poverty reduction in Nepal: perspectives on forest dependency, benefit sharing, resource governance and overall livelihood benefits to the poor. Adresse: Mr Balam Dhakal, PO Box No 19464, Kathmandu, Népal; dhakalbalram@hotmail.com

People's perception and participation towards integrated natural resource conservation: a case study from Nepal. Adresse: Mr Shiva Kumar Wagle, Assistant Forest Officer, District Forest Office, Kapilbastu, Népal; wagleshiv@yahoo.com

le gouvernement négocie au nom des propriétaires fonciers un contrat (sous la forme d'un projet d'accord) avec l'entrepreneur. Les propriétaires fonciers peuvent négocier directement avec un entrepreneur si le volume à récolter est inférieur à 5000 m³ par an et destiné principalement à être transformé dans le pays. Au Vanuatu, les propriétaires fonciers négocient eux-mêmes leurs contrats avec un entrepreneur et le responsable de la foresterie approuve ou rejette les contrats.

Ces quatre pays (la PNG comprise) sont tous en proie à des difficultés financières et de transport lorsqu'ils s'efforcent d'appliquer de manière efficace leurs codes pratiques d'exploitation forestière et d'entreprendre d'autres activités forestières.

La titularité des terres, et comment la traiter, représentent une autre question importante, en particulier aux îles Solomon, au Vanuatu et en PNG. Les entretiens avec les forestiers ont fait ressortir les difficultés que ceux-ci rencontrent souvent du fait qu'ils ne savent pas comment traiter avec les propriétaires coutumiers. Ce problème résulte en partie du type de l'enseignement forestier dispensé jusque récemment aux étudiants en foresterie, qui parlait en général du principe que les forêts appartiennent à l'Etat. Lorsque les nouveaux forestiers ont tenté d'appliquer sur le terrain les principes de gestion forestière du type qu'ils avaient appris dans les écoles forestières, ils se sont rapidement aperçus qu'il n'y avait pas de forêts dans lesquelles travailler. Il y a encore beaucoup à faire pour impartir aux forestiers les compétences nécessaires pour travailler efficacement dans ce qui est souvent un environnement social, politique et économique difficile et pour gérer leurs rapports avec les propriétaires coutumiers.

On note également chez les forestiers, dans les quatre pays, beaucoup de perplexité au sujet de certains concepts et termes relativement nouveaux appliqués à la foresterie; la communauté internationale semble en inventer de nouveaux à un rythme accéléré, mais ils sont peu susceptibles d'être adoptés rapidement sur le terrain tant que de nombreux forestiers se débattent encore avec la différence qui existe entre, par exemple, 'l'aménagement forestier durable' et la bonne vieille 'gestion des forêts'. Dans ces circonstances, quelle est l'utilité des processus internationaux qui créent cette terminologie? Il se peut également que la communauté internationale ne connaisse que partiellement les contextes locaux et nationaux dans lesquels la gestion forestière est entreprise. J'estime nécessaire que la communauté internationale (y compris l'OIBT) s'attache davantage à savoir comment les pays, et en particulier les pays en développement, interprètent ce que représentent la 'gestion forestière' et 'l'aménagement forestier durable', afin que les programmes et les plans qu'elle formule puissent être appliqués plus efficacement.

Bibliographie

Banque mondiale 2000. *Project appraisal document: forestry and conservation project*. Report No 2064-PG. World Bank, Washington, DC, Etats-Unis.

Dauvergne, P. 1997. *Corporate power in the forests of the Solomon Islands*. Working paper No 1997/6. Department of International Relations, Australian National University, Canberra, Australie.

Department of Forests 197. *National forest policy—Vanuatu*. Forest Department, Port Vila, Vanuatu.

Ministry of Fisheries and Forests 2003. *Strategic plan 2003–2005*. Suva, Fiji.

Pearce, D., Putz, F. & Vanclay, J. 2003. Sustainable forestry in the tropics: panacea or folly? *Forest Ecology and Management* 72(2–3).

Poore, D. & Thang, H.C. 2000. *Examen des progrès réalisés vers l'Objective An 2000*. OIBT, Yokohama, Japon.

Bourses offertes par l'OIBT

L'OIBT offre des bourses d'étude, financées par le Fonds Freezailah pour les bourses, afin de promouvoir le développement des ressources humaines et de renforcer les aptitudes professionnelles en matière de foresterie tropicale et disciplines connexes dans les pays membres. L'objectif est de promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales, l'efficacité de l'utilisation et de la transformation des bois tropicaux et de meilleures informations économiques sur le commerce international des bois tropicaux.

Les activités éligibles comprennent:

- la participation à des stages de formation, des internats de formation, des voyages d'étude, des cycles de conférences/démonstration et des conférences internationales/régionales;
- la préparation, la publication et la diffusion de documents techniques (par ex. manuels et monographies);
- des études post-universitaires.

Domaines prioritaires: les activités éligibles chercheront à développer les ressources humaines et les aptitudes professionnelles dans un ou plusieurs domaines visant à:

- améliorer la transparence du marché des bois tropicaux;
- améliorer la commercialisation et la distribution des espèces de bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;

- améliorer l'accès au marché pour les exportations de bois tropicaux en provenance de sources durablement aménagées;
- protéger la base de ressource des bois tropicaux;
- améliorer la base de ressource des bois tropicaux, notamment par l'application de critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable;
- améliorer les capacités techniques, financières et humaines en matière de gestion de la base de ressource des bois tropicaux;
- promouvoir la transformation accrue et plus poussée des bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;
- améliorer la commercialisation et la normalisation des exportations de bois tropicaux;
- améliorer l'efficacité de la transformation des bois tropicaux.

Dans n'importe lequel des domaines ci-dessus, sont applicables des activités visant à:

- consolider les relations publiques, sensibiliser et éduquer le public;
- améliorer les statistiques;
- poursuivre la recherche-développement, et
- partager l'information, les connaissances et les techniques.

Critères de sélection: Les demandes de bourses seront évaluées en fonction des critères de sélection suivants (sans que leur soit attribué un ordre de priorité quelconque):

- conformité de l'activité proposée à l'objectif et aux domaines prioritaires du Programme;
- compétence du candidat à entreprendre l'activité proposée de la bourse;
- mesure dans laquelle l'acquisition ou le perfectionnement des compétences et connaissances grâce aux activités de la bourse sont susceptibles de déboucher sur des applications plus larges et des bénéfices au niveau national et international; et
- modicité des coûts par rapport à l'activité proposée pour la bourse.

Le montant maximum octroyé pour une bourse est de 10.000 dollars des Etats-Unis. Seuls des ressortissants de pays membres de l'OIBT peuvent poser leurs candidatures. La prochaine date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **21 avril 2005**, et s'entend pour des activités qui ne débiteront pas avant 1^{er} août 2005. Les demandes seront évaluées en juin 2005.

Pour plus amples renseignements et pour recevoir les formulaires de candidature (en anglais, français ou espagnol), s'adresser à Dr Chisato Aoki, Programme de bourses, OIBT. Fax 81-45-223 1111. fellowshipitto.or.jp (voir l'adresse postale de l'OIBT à la page 2) ou visiter le site itto.or.jp.